

ETABLISSEMENT: ORANO / ORANO DS

EXPLOITANT: Orano

RÉGION: Provence-Alpes-Côte d'Azur

DÉPARTEMENT: VAUCLUSE

COMMUNE: BOLLENE

Sur le site de BOLLENE, ORANO DS (changement de nom depuis le 1er janvier 2018 de la Société des Techniques en Milieu Ionisant (STMI)) dispose d'une ICPE dénommée TRIADE (TRlcastin Assainissement Décontamination Environnement) de transformation, de conditionnement et d'entreposage de matières et matériaux radioactifs en vue de leur décontamination sur place. Cette activité industrielle s'est implantée en juillet 1994, à l'intérieur d'anciens locaux appartenant à l'usine SFEC (Société Française d'Éléments Catalytiques). Son métier de base est la décontamination, la maintenance, la requalification et l'entreposage de matériels appartenant à STMI ou à des tiers. Le traitement des produits contaminés associé à des contrôles de radioactivité constitue également un axe de développement industriel. Cette ICPE possède une installation de blocage des déchets homogènes (concentrats, boues, résines). Ces activités impliquent l'existence d'entrepôts tampon entre les arrivages et les réexpéditions de matériels pour lesquels une comptabilité-matière est tenue à jour.

Données déclarées au 31/12/2022

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DIV 6 DÉCHETS DIVERS FA-VL RADIFÈRE					
Déchet FA-VL radifère	9,8	-		FA-VL	DIV6
2. F3-4-01 : COLIS DE DÉCHETS SOLIDES D'EXPLOITATION - FÛTS MÉTALLIQUES CO (CEA/MARCOULE)					
Colis de déchets solides d'exploitation - fûts métalliques CO (CEA/Marcoule)	11,16	-		FMA-VC	F3-4-01
3. F3-7-01 : COLIS DE RÉSIDUS D'INCINÉRATION CIMENTÉS - FÛTS MÉTALLIQUES (CENTRACO)					
Déchets liquides incinérables	-	-		FMA-VC	F3-7-01
Déchets solides incinérables	11,344	-		FMA-VC	F3-7-01
4. F3-7-02 : COLIS LINGOTS D'ACIER (CENTRACO)					
Déchets métalliques	1,736	-		FMA-VC	F3-7-01
5. F3-7-05 : COLIS DE DÉCHETS HOMOGÈNES IMMOBILISÉS PAR TWIN- FÛTS MÉTALLIQUES (STMI)					
Colis de déchets homogènes immobilisés par TWIN- Fûts métalliques (STMI)	334	-		FMA-VC	F3-7-05
6. F3-01 G : COLIS DE DÉCHETS SOLIDES D'EXPLOITATION, COMPACTÉS ET CONDITIONNÉS SUR LE CENTRE DE STOCKAGE FMA DE L'AUBE (TOUTES PROVENANCES)					
Colis de déchets solides d'exploitation, compactés et conditionnés sur le centre de stockage FMA de l'aube (toutes provenances)	2,048	-		FMA-VC	F3-01
7. TFA-01 : PART AMONT DU CYCLE					
Compactable	6,4	-		TFA	TFA
Non Compactable	49,57	-		TFA	TFA
8. TFA-02 : PART CNPE					
Non Compactable	380	-		TFA	TFA
9. TFA-03 : PART AVAL DU CYCLE					
Compactable	8,96	-		TFA	TFA
Non Compactable	33,27	-		TFA	TFA
10. TFA-04 : PART ÉTABLISSEMENT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS OU DE MAINTENANCE					
Compactable	42,24	-		TFA	TFA
Non compactable	124	-		TFA	TFA
11. TFA-05 : PART CEA CIVIL					
Compactable	36,48	-		TFA	TFA

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Non Compactable	80,36	-		TFA	TFA
12. TFA-10 : PART CEA/DAM					
Compactable	15,36	-		TFA	TFA
Non Compactable	13,44	-		TFA	TFA
13. TFA-11 : PART DÉFENSE					
Non Compactable	411	-		TFA	TFA
14. DIV 9 DÉCHETS DIVERS FA-VL AUTRES QUE DÉCHETS DE GRAPHITE ET RADIFÈRES					
DIV9-01	2,4	-		FA-VL	DIV9
DIV9-03	18,36	-		FA-VL	DIV9